

DÉCISION N° 2019/D415

RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 12/06/2019

Affiché le 12/06/2019

ID : 022-200043677-20190603-D415-DE



ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Dans le cadre des stages de fin d'année, nous avons accueilli depuis le 13 mai et ce jusqu'au 12 juillet 2019, Monsieur Tanguy DESSAIGNE, étudiant en 1^{ère} année de BTS Communication.

Ce stagiaire a pour mission d'accompagner les opérations de collecte des papiers professionnels.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE** le Président à signer la convention de stage qui prévoit notamment une gratification mensuelle à hauteur de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale soit 1 181.25 € brut pour la durée du stage.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 03 juin 2019

**Le Président
Thierry BURLOT**



**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 03 JUIN 2019**

Convocation du 16 MAI 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le trois juin à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'usine GENERIS de Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

X	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 11

Absents : 3

Votants : 11